

# CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 JUIN 2018

## COMPTE-RENDU

**Présents :** Jean-Paul LE GOFF, Jean-Louis TANVEZ, Gildas LE ROUX, Séverine LE BRAS, Hervé RANNOU, Jean-Charles CLATIN, Marie-Louise MELLIN, Eveline CARVENNEC, Marie-Christine THOMAS, Stéphane RIOU, Jean-Michel MOTTE, Sonia CARMARD

**Absents excusés :** Jean-Yves ELLIEN, Marie-Christine DAVID (procuration à Marie-Christine THOMAS), Chantal LE BRIS (procuration à Marie-Louise MELLIN), Yannick LE KERNEAU, Damien LE PESSOT, Claudine LE JOUAN (procuration à Eveline CARVENNEC), Marie-Laure GODEST (procuration à Gildas LE ROUX)

**Secrétaire de séance :** Séverine LE BRAS

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	12
Procurations	4

### **1) Tirage au sort des jurés d'assises 2019**

Le Conseil municipal procède au tirage au sort des jurés d'assises 2019 au sein de la liste électorale :

	N° bureau	N° page	N° ligne	NOM prénom
1.	1	58	6	MARTIN Marie-Françoise
2.	2	68	6	MONTEVILLE Gwenaelle
3.	2	47	4	LE FOURNIS (HAMON) Rozenn

### **2) Aménagement de la cour de l'école primaire – éclairage public**

M. le Maire explique à l'assemblée que lors des travaux de la chaufferie bois une expertise avait détecté de l'amiante dans l'enrobé.

Dans le cadre des travaux d'éclairage public, le SDE a fait réaliser une contre-expertise qui n'a pas révélé de présence d'amiante.

M. le Maire présente la proposition du SDE, qui s'élève à 36 600€. La participation de la commune, correspondant à 60% du montant s'élèverait à 21 960€.

M. le Maire précise qu'une décision modificative est nécessaire, une partie du désamiantage prévu va permettre de financer l'éclairage public dans la cour de l'école primaire. 5 340€ sont à inscrire au budget pour la rénovation de l'éclairage public du reste du groupe scolaire.

M. RANNOU remarque que considérant qu'il y avait de l'amiante, il n'avait pas été prévu d'enlever l'enrobé partout, et souhaite savoir s'il est bien prévu d'enlever tout l'enrobé.

M. TANVEZ confirme que c'est le cas. Il précise que les travaux doivent commencer le 10 juillet. L'enrobé sera réalisé la semaine avant la rentrée.

Le Conseil municipal unanime valide le projet du SDE.

### **3) Investissements 2018**

#### **3.1 Remplacement de la tondeuse**

M. le Maire rappelle qu'un montant de 35 000€ a été inscrit au budget pour l'acquisition d'une nouvelle tondeuse. Plusieurs tondeuses ont été testées par les agents techniques. Les devis sont en attente. Il propose que le Conseil municipal l'autorise, ou la municipalité, à retenir le mieux disant. Il précise que les devis déjà reçus sont inférieurs à 35 000€.

M. LE ROUX ajoute que les devis comprennent la reprise de l'ancienne tondeuse.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à retenir la proposition la mieux disante.

#### **3.2 Jardin du souvenir**

M. TANVEZ rappelle que 14 000€ ont été inscrits au budget pour l'aménagement d'un espace de dispersion des cendres et la construction d'un muret.

Il présente les trois offres reçues pour l'aménagement du jardin du souvenir, qui comprennent la création d'un espace de dispersion avec un puit et des galets blancs, ainsi qu'un entourage en granit.

M. le Maire remarque que les entreprises ne proposent pas toutes la même chose.

Mme LE BRAS et M. TANVEZ remarquent que l'aménagement proposé par les Pompes funèbres LE GUERN est plus esthétique et qu'il s'intégrerait mieux à l'existant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, retient la proposition des pompes funèbres LE GUERN, de Bégard, pour un montant de 2 544€ TTC.

### **4) Téléphonie maison médicale**

M. le Maire explique que plusieurs devis ont été reçus mais que les prestataires ne répondent pas sur les mêmes choses.

M. RANNOU remarque que certains professionnels souhaitent conserver leur fournisseur.

Mme LE BRAS ajoute qu'il serait plus pertinent que ce soit les professionnels qui choisissent leur opérateur.

M. le Maire précise qu'il faut arrêter assez rapidement le fournisseur pour le matériel.

M. RANNOU confirme que les travaux se terminent.

M. le Maire aborde le point 7.5. Il explique qu'il est nécessaire d'équiper la maison médicale de 3 tables d'auscultation électriques pour un montant de 7 000€.

Mme THOMAS remarque que ce n'est pas à la commune d'acheter ce matériel, mais aux professionnels. M. le Maire explique que cela poserait problème dans les cabinets qui vont être partagés par plusieurs professionnels. M. RANNOU ajoute que ces équipements seront payés par les professionnels via les loyers.

M. RANNOU remarque qu'il serait intéressant d'expliquer comment les loyers vont être calculés. M. le Maire précise que les loyers couvriront le remboursement de l'emprunt lié à la maison médicale. Il indique qu'on ne connaît pas encore le montant du fonds de concours qui pourrait être attribué par GP3A.

Le Conseil municipal, avec 15 voix pour et une abstention (Mme DAVID) :

- Autorise M. le Maire à retenir le prestataire le mieux disant pour la fourniture du matériel téléphonique de la maison médicale ;
- Autorise M. le Maire à retenir le devis le mieux disant pour l'acquisition de 3 tables d'auscultation électriques et à inscrire un montant de 7 000€ au budget.

## **5) Personnel communal**

### **Prime annuelle**

M. le Maire indique que la commission du personnel propose une revalorisation du montant de la prime annuelle de 2% pour l'année 2018. Il remarque que cela est sans doute supérieur à l'inflation mais que le point d'indice n'a pas évolué depuis un moment.

Le Conseil municipal unanime valide cette proposition.

## **6) Protection des données à caractère personnel**

M. le Maire explique que depuis l'entrée en vigueur, le 25 mai 2018, du règlement européen pour la protection des données, les collectivités doivent désigner un délégué à la protection des données chargé de

- Garantir une parfaite application des règles en matière de protection des données ;
- Etablir et maintenir un registre de traitement des données à caractère personnel ;
- S'assurer du renforcement de la sécurité informatique et de la confidentialité des données à caractère personnel.

Le centre de gestion propose de mettre à disposition des communes ne disposant pas des ressources en interne, un délégué à la protection des données. Le montant de ce service s'élève à 780€ pour un an.

M. le Maire indique que cela pourrait être intéressant de faire appel au centre de gestion au moins la première année et que l'année prochaine on verra si un délégué peut être nommé en interne.

Le Conseil municipal unanime valide la proposition.

## **7) Questions diverses**

### **7.1 Participation aux activités de l'école Notre-Dame de Lorette**

M. le Maire présente le montant des factures reçues pour les activités pédagogiques et le transport de l'école de Lorette. Il précise que pour le transport le forfait voté par le Conseil s'élève à 2 280€. M. RANNOU demande s'il y a un plafond pour les activités pédagogiques. M. le Maire répond que non et que cela avait été décidé pour inciter les écoles à faire des activités.

Le Conseil municipal unanime autorise M. le Maire à mandater la somme de 6 190.71€ aux associations de l'école de Lorette.

### **7.2 Motion du comité de bassin Loire Bretagne**

M. le Maire fait part à l'assemblée de la motion voté par le comité de bassin de l'agence de l'eau Loire Bretagne, et proposée au vote des collectivités.

Il remarque que les réductions des financements de l'Etat aux agences de l'eau aura un impact important sur les financements des collectivités. M. le Maire précise que cela concerne les extensions de réseaux d'assainissement. Ces travaux sont importants pour la reconquête de la qualité de l'eau.

M. RANNOU indique que cette motion a été votée par GP3A au dernier Conseil communautaire, et explique que si cette décision de réduction des financements est maintenue, GP3A devra revoir son programme pluriannuel d'investissement dès 2019.

Le Conseil municipal unanime adopte la motion.

### **7.3 Motion projet régional de santé**

M. le Maire rappelle l'annonce de l'ARS de fermeture de la maternité de Guingamp en janvier 2019. Il indique que le Pays de Guingamp a pris le portage de la contestation de fermeture, Leff Armor Communauté est également concerné.

M. le Maire explique qu'actuellement il y a des anesthésistes en permanence pour la maternité. Si la maternité ferme, on peut craindre une évolution des autres services. Il ajoute qu'il faut se battre, et qu'à Carhaix la contestation a permis un maintien de la maternité.

Il propose au Conseil d'émettre un avis défavorable au projet régional de santé.

M. RANNOU précise qu'il y a une question de temps maximum pour se rendre à l'hôpital défini par la Loi, et que certains secteurs seraient au-delà.

Il remarque que l'apparition de la clinique de Plérin est en train de tuer les hôpitaux du coin.

M. le Maire explique que normalement le projet régional de santé devait être soumis aux collectivités, et que l'annonce de la fermeture de la maternité est arrivée alors que la concertation n'a pas commencé, ce qui constitue un dysfonctionnement majeur dans la procédure.

Il ajoute qu'une manifestation se tiendra à Guingamp le samedi 30 juin, et invite tous les élus disponibles à y prendre part.

Le Conseil municipal unanime émet un avis défavorable au projet régional de santé et affirme la nécessité de maintenir et conforter sur le site du Centre Hospitalier de Guingamp tous les services (chirurgie, anesthésie, urgences...) et la maternité de Guingamp, équipement majeur et opérationnel en capacité de répondre aux besoins de la population et d'assurer l'égalité de l'accès aux soins à toutes les populations.

### **7.4 Nom maison médicale**

Le Conseil municipal, avec 15 voix pour et une abstention (Mme DAVID) valide le nom « Maison médicale du Menez Bre ».

\* \* \* \* \*

**N.B : en l'absence de toute observation formulée au plus tard à l'ouverture de la prochaine séance du Conseil Municipal, le présent compte-rendu sera réputé adopté par les membres du Conseil Municipal ayant participé à cette réunion.**